

Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
 L'Eolienne – 67 rue des Collèges
 72230 ARNAGE

- 8 SEP. 2023

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
28 juin 2023

Convocation du
22/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **28 juin à 20 heures 30**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
 en exercice : **25**
 présents : **13**
 votants : **17**

Présents : M. CHARRETIER, Mme FLEURY, M. DODIN, Mme BONIN, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEFFRAY, M. OUALET
 Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, *titulaires*,
 Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le :
05/07/2023

Absents et représentés : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. FOURNIER, Mme SIOPATHIS, *titulaires*,
Absents et excusés : Mme GUITTON, Mme JOUNIN, Mme PIRA, M. GORLIER M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE, Mme LAUTRU, Mme LEVEAU, Mme PLANCHETTE.
Absents : M. MASSÉ, *titulaires*,
 Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Pédémas Muriel

N° 2023-13

Objet : Calendrier de Fonctionnement de l'EEA - Année scolaire 2023/2024

Monsieur le Président propose de voter le calendrier de fonctionnement concernant les cours au sein de l'Etablissement d'Enseignement Artistique établi comme suit :

**PLANNING DES JOURS DE COURS
 RENTREE 2023/2024**

LUNDI

du 11 septembre 2023 au 1^{er} juillet 2024 inclus
 Férié : 11 novembre 2023
 Férié : 1^{er} avril

MARDI

du 12 septembre 2023 au 2 juillet 2024 inclus

MERCREDI

du 13 septembre 2023 au 3 juillet 2024 inclus
 Férié : 1^{er} mai
 Férié : 8 mai
 (EEA fermé : 12 juin à 12h30 – 24 h auto)

JEUDI

du 14 septembre 2023 au 4 juillet 2024 inclus

Férié : 9 mai - Ascension
(EEA fermé : 13 juin – 24 h auto)

VENDREDI

du 15 septembre 2023 au 5 juillet 2024 inclus

(EEA fermé : 14 juin 2024 – 24 h auto)

SAMEDI

du 16 septembre 2023 au 6 juillet 2024 inclus

(EEA fermé : 15 juin 2024 – 24 h auto)

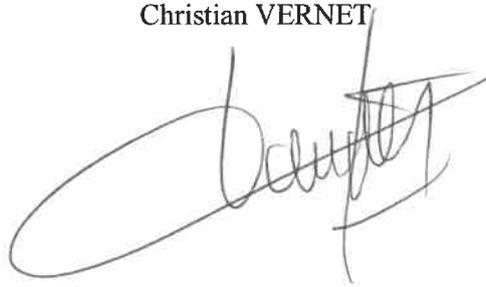
L'activité de l'EEA se déroulera jusqu'au 6 juillet 2024

Les dates ci-dessus tiennent compte des vacances scolaires, des journées Education Nationale et des jours fériés

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 28 juin 2023

LE PRESIDENT,
Christian VERNET



Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
 L'Eolienne – 67 rue des Collèges
 72230 ARNAGE

- 8 SEP. 2023

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
28 juin 2023

Convocation du
22/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **28 juin à 20 heures 30**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
 en exercice : **25**
 présents : **13**
 votants : **17**

Présents : M. CHARRETIER, Mme FLEURY, M. DODIN, Mme BONIN, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEFFRAY, M. OUALET
 Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, *titulaires*,
 Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le :
05/07/2023

Absents et représentés : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. FOURNIER, Mme SIOPATHIS, *titulaires*,
Absents et excusés : Mme GUITTON, Mme JOUNIN, Mme PIRA, M. GORLIER M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE, Mme LAUTRU, Mme LEVEAU, Mme PLANCHETTE.
Absents : M. MASSÉ, *titulaires*,
 Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Pédémas Muriel

N° 2023-14

Objet : Interventions d'un enseignant auprès du Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE) et Multi-accueil de la commune d'Arnage - Année scolaire 2023-2024

La commune d'Arnage souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2023-2024 auprès du Relais d'Assistants Maternelles Parents Enfants et Multi-accueil :

- **de septembre 2023 à juin 2024**

Lieu de l'activité : Multi-accueil d'Arnage

Définition de l'activité et son intérêt dans le « projet global » de l'école

Activité de découverte et d'initiation musicale auprès des enfants du Multi-accueil.

Permettre aux participants d'être sensibilisés à l'univers musical.

Proposer une Formation Continue envers les assistantes maternelles et les professionnels du Multi-accueil (Travail sur le répertoire, construction d'instruments de musique, pédagogie de l'enfant...)

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune d'Arnage, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

L' EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant le Président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

Les interventions se dérouleront selon un calendrier à déterminer soit 20 heures au total prévues dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le

LE PRESIDENT,
Christian VERNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian Vernet', written over a rectangular stamp area.

Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
 L'Eolienne – 67 rue des Collèges
 72230 ARNAGE

- 8 SEP. 2023

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
 28 juin 2023

Convocation du
 22/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
 en exercice : 25
 présents : 13
 votants : 17

Présents : M. CHARRETIER, Mme FLEURY, M. DODIN, Mme BONIN,
 M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEFFRAY, M. OUALET
 Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, *titulaires*,
 Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le :
 05/07/2023

Absents et représentés : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. FOURNIER,
 Mme SIOPATHIS, *titulaires*,
Absents et excusés : Mme GUITTON, Mme JOUNIN, Mme PIRA,
 M. GORLIER M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE,
 Mme LAUTRU, Mme LEVEAU, Mme PLANCHETTE.
Absents : M. MASSÉ, *titulaires*,
 Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS,
 Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL,
 M. ROUILLON, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Pédémas Muriel

N° 2023-15

Objet : Interventions d'un enseignant auprès du Relais Parent-Enfant (RPE) de la commune de Mulsanne et auprès des assistantes Maternelles - Année scolaire 2023-2024

La commune de Mulsanne dans le cadre de l'activité petite enfance souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2023-2024 auprès du Relais Parents-Enfants et Multi accueil :

- de septembre 2023 à juin 2024

Lieu de l'activité : Mulsanne

Définition de l'activité et son intérêt dans le « projet global » de l'école

Activité de découverte et d'initiation musicale auprès des enfants du Multi accueil.

Permettre aux participants d'être sensibilisés à l'univers musical.

Proposer une Formation Continue envers les assistantes maternelles et les professionnels (Travail sur le répertoire, construction d'instruments de musique, pédagogie de l'enfant...)

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune de Mulsanne, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées, intégré au budget fonctionnement du Syndicat.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant le Président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

Les interventions se dérouleront selon un calendrier à déterminer soit 20 heures au total prévues dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 28 juin 2023

LE PRÉSIDENT,
Christian VERNET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Vernet', written over a horizontal line.

- 8 SEP. 2023

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
28 juin 2023

Convocation du
22/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **28 juin à 20 heures 30**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
en exercice : **25**
présents : **13**
votants : **17**

Présents : M. CHARRETIER, Mme FLEURY, M. DODIN, Mme BONIN,
M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEFFRAY, M. OUALET
Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, *titulaires*,
Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le :
05/07/2023

Absents et représentés : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. FOURNIER,
Mme SIOPATHIS, *titulaires*,
Absents et excusés : Mme GUITTON, Mme JOUNIN, Mme PIRA,
M. GORLIER M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE,
Mme LAUTRU, Mme LEVEAU, Mme PLANCHETTE.
Absents : M. MASSÉ, *titulaires*,
Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS,
Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL,
M. ROUILLON, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Pédémas Muriel

N° 2023-16

**Interventions d'un enseignant auprès du Relais Parent-Enfant (RPE) de la commune de RUAUDIN
et auprès des assistantes Maternelles - Année scolaire 2023-2024**

La commune de Ruaudin dans le cadre de l'activité petite enfance souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2023-2024 auprès du Relais Parents-Enfants:

- **de septembre 2023 à juin 2024**

Lieu de l'activité : Ruaudin

Définition de l'activité et son intérêt dans le « projet global » de l'école

Activité de découverte et d'initiation musicale auprès des enfants.

Permettre aux participants d'être sensibilisés à l'univers musical.

Proposer une Formation Continue envers les assistantes maternelles et les professionnels (Travail sur le répertoire, construction d'instruments de musique, pédagogie de l'enfant...)

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune de Ruaudin, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées, intégré au budget fonctionnement du Syndicat.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant le Président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

Les interventions se dérouleront selon un calendrier à déterminer soit 20 heures au total prévues dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 28 juin 2023

LE PRESIDENT,
Christian VERNET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Vernet', written over a horizontal line.

Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
 L'Eolienne – 67 rue des Collèges
 72230 ARNAGE

- 8 SEP. 2023

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
28 juin 2023

Convocation du
22/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **28 juin** à **20 heures 30**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
 en exercice : **25**
 présents : **13**
 votants : **17**

Présents : M. CHARRETIER, Mme FLEURY, M. DODIN, Mme BONIN, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEFFRAY, M. OUALET
 Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, *titulaires*,
 Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le :
05/07/2023

Absents et représentés : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. FOURNIER, Mme SIOPATHIS, *titulaires*,
Absents et excusés : Mme GUITTON, Mme JOUNIN, Mme PIRA, M. GORLIER M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE, Mme LAUTRU, Mme LEVEAU, Mme PLANCHETTE.
Absents : M. MASSÉ, *titulaires*,
 Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Pédémas Muriel

N° 2023-17

Objet : Interventions d'un enseignant auprès des groupes scolaires de la commune de Mulsanne
Année scolaire 2023-2024

La commune de Mulsanne souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2022-2023 auprès des élèves de :

- ✚ l'école élémentaire Flora TRISTAN du 4 septembre 2022 au 5 juillet 2024
- ✚ l'école élémentaire Paul CEZANNE du 4 septembre 2022 au 5 juillet 2024

Une dotation globale horaire maximale de 8H/hebdo sera à répartir selon les demandes.

L'intervention aura lieu en priorité auprès des classes n'ayant pas bénéficié de cette action pendant l'année scolaire 2022/2023.

Contenu du projet : *Ecoute musicale* afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

Chansons afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

Rythmes découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

Activité de création

Afin de valoriser la restitution des projets, des représentations seront mises en place au sein des locaux culturels. Dans ce cadre, il peut être nécessaire d'avoir recours à des techniciens son et lumières. Ainsi les directions des groupes scolaires en cohérence avec les impératifs de répétitions du musicien intervenant, formuleront auprès de la direction de l'EEA les besoins calendaires ainsi que les besoins techniques associés à ces représentations. L'EEA prendra attache avec les services concernés en vue de proposer des dates en cohérence avec les différents impératifs de manifestations. Afin d'appréhender au mieux les problématiques calendaires et budgétaires les demandes des directions des groupes scolaires devront être parvenues au plus tard le 15 novembre 2023. Un retour sur la capacité de financement sera fait, suite à l'arbitrage budgétaire réalisé lors de construction du budget de l'EEA.

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune de Mulsanne, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

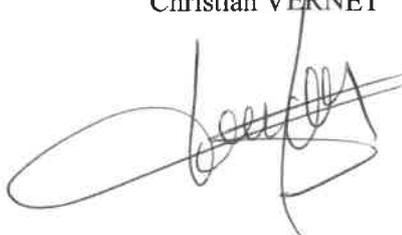
L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

en autorisant le Président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 28 juin 2023

LE PRESIDENT,
Christian VERNET



Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
 L'Eolienne – 67 rue des Collèges
 72230 ARNAGE

- 8 SEP. 2023

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
28 juin 2023

Convocation du
22/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **28 juin à 20 heures 30**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
 en exercice : **25**
 présents : **13**
 votants : **17**

Présents : M. CHARRETIER, Mme FLEURY, M. DODIN, Mme BONIN, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEFFRAY, M. OUALET
 Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, *titulaires*,
 Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le :
05/07/2023

Absents et représentés : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. FOURNIER, Mme SIOPATHIS, *titulaires*,
Absents et excusés : Mme GUITTON, Mme JOUNIN, Mme PIRA, M. GORLIER M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE, Mme LAUTRU, Mme LEVEAU, Mme PLANCHETTE.
Absents : M. MASSÉ, *titulaires*,
 Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Pédémas Muriel

N° 2023-18

Objet : Interventions d'un enseignant auprès des groupes scolaires de la commune d'Arnage
Année scolaire 2023-2024

La commune d'Arnage souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2022-2023 auprès des élèves de :

- ✦ l'école primaire Gérard PHILIPPE du 4 septembre 2022 au 5 juillet 2024
- ✦ l'école primaire Auguste RENOIR du 4 septembre 2022 au 5 juillet 2024

Une dotation globale horaire maximale de 9h45/hebdo sera à répartir selon les demandes.

L'intervention aura lieu en priorité auprès des classes n'ayant pas bénéficié de d'action pendant l'année scolaire 2022/2023.

Contenu du projet : *Ecoute musicale* afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

Chansons afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

Rythmes découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

Activité de création

Afin de valoriser la restitution des projets, des représentations seront mises en place au sein de l'espace culturel l'Eolienne. Dans ce cadre, il peut être nécessaire d'avoir recours à des techniciens son et lumières. Ainsi les directions des groupes scolaires en cohérence avec les impératifs de répétitions du musicien intervenant, formuleront auprès de la direction de l'EEA les besoins calendaires ainsi que les besoins techniques associés à ces représentations. L'EEA prendra attache avec les services concernés en vue de proposer des dates en cohérence avec les différents impératifs de manifestations. Afin d'appréhender au mieux les problématiques calendaires et budgétaires les demandes des directions des groupes scolaires devront être parvenues au plus tard le 15 novembre 2023. Un retour sur la capacité de financement sera fait, suite à l'arbitrage budgétaire réalisé lors de construction du budget de l'EEA.

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune d'Arnage, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant le président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 28 juin 2023

LE PRESIDENT,
Christian VERNET



Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
 L'Eolienne – 67 rue des Collèges
 72230 ARNAGE

- 8 SEP. 2023

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
28 juin 2023

Convocation du
22/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
 en exercice : **25**
 présents : **13**
 votants : **17**

Présents : M. CHARRETIER, Mme FLEURY, M. DODIN, Mme BONIN, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEFFRAY, M. OUALET
 Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, *titulaires*,
 Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le :
05/07/2023

Absents et représentés : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. FOURNIER, Mme SIOPATHIS, *titulaires*,
Absents et excusés : Mme GUITTON, Mme JOUNIN, Mme PIRA, M. GORLIER M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE, Mme LAUTRU, Mme LEVEAU, Mme PLANCHETTE.
Absents : M. MASSÉ, *titulaires*,
 Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Pédémas Muriel

N° 2023-19

**Objet : Interventions d'enseignants auprès des groupes scolaires de la commune de Coulaines
 Année scolaire 2023-2024.**

La commune de Coulaines souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2022-2023 auprès des élèves des classes élémentaires des groupes scolaires Camus, Braque et Molière du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024.

Une dotation globale horaire maximale de 16h/hebdo sera à répartir selon les demandes.
 Projets proposés par les professeurs des écoles, validés par l'IEN et par la direction de l'EEA.
 Contenu des projets : *Ecoute musicale* afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

Chansons afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

Rythmes découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

Création.

Afin de valoriser la restitution des projets, des représentations seront mises en place au sein de l'espace culturel H Salvador. Dans ce cadre, il peut être nécessaire d'avoir recours à des techniciens son et lumières. Ainsi les directions des groupes scolaires en cohérence avec les impératifs de répétitions du musicien intervenant, formuleront

auprès de la direction de l'EEA les besoins calendaires ainsi que les besoins techniques associés à ces représentations. L'EEA prendra attache avec les services concernés en vue de proposer des dates en cohérence avec les différents impératifs de manifestations. Afin d'appréhender au mieux les problématiques calendaires et budgétaires les demandes des directions des groupes scolaires devront être parvenues au plus tard le 15 novembre 2023. Un retour sur la capacité de financement sera fait, suite à l'arbitrage budgétaire réalisé lors de construction du budget de l'EEA.

La commune de Coulaines souhaite l'intervention d'Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2023-2024 auprès des élèves des groupes scolaires du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024, afin de participer aux activités TAP, vu la dotation globale de 3h/hebdo à répartir selon les demandes.

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune de Coulaines, les conventions définissant les interventions des enseignants ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

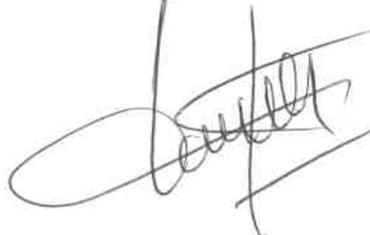
L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant le président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 28 juin 2023

LE PRESIDENT,
Christian VERNET



Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
 L'Eolienne – 67 rue des Collèges
 72230 ARNAGE

- 8 SEP. 2023

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
28 juin 2023

Convocation du
22/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **28 juin à 20 heures 30**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
 en exercice : **25**
 présents : **13**
 votants : **17**

Présents : M. CHARRETIER, Mme FLEURY, M. DODIN, Mme BONIN,
 M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEFFRAY, M. OUALET
 Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, *titulaires*,
 Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le :
05/07/2023

Absents et représentés : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. FOURNIER,
 Mme SIOPATHIS, *titulaires*,
Absents et excusés : Mme GUITTON, Mme JOUNIN, Mme PIRA,
 M. GORLIER M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE,
 Mme LAUTRU, Mme LEVEAU, Mme PLANCHETTE.
Absents : M. MASSÉ, *titulaires*,
 Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS,
 Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL,
 M. ROUILLON, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Pédémas Muriel

N° 2023-20

**Objet : Interventions d'un enseignant auprès des groupes scolaires de la commune d'Yvré
 l'Evêque - Année scolaire 2023- 2024**

La commune d'Yvré L'Evêque souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2023-2024 auprès des élèves de :

- ✚ l'école élémentaire ST JOSEPH du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024
- ✚ l'école élémentaire CONDORCET du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024

Une dotation globale horaire maximale de 8h00 /hebdo sera à répartir selon les demandes.

Par le versement de la subvention, la commune d'Yvré L'Evêque financera 1h/hebdo d'intervention auprès de l'école élémentaire St Joseph, le reste des heures sollicitées par l'école St Joseph sera facturé à l'OGEC – Ecole St Joseph.

L'intervention aura lieu en priorité auprès des classes n'ayant pas bénéficié de d'action pendant l'année scolaire 2022/2023.

Contenu du projet : *Ecoute musicale* afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

Chansons afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

Rythmes découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

Activité de création

Afin de valoriser la restitution des projets, des représentations seront mises en place au sein des locaux culturels. Dans ce cadre, il peut être nécessaire d'avoir recours à des techniciens son et lumières. Ainsi les directions des groupes scolaires en cohérence avec les impératifs de répétitions du musicien intervenant, formuleront auprès de la direction de l'EEA les besoins calendaires ainsi que les besoins techniques associés à ces représentations. L'EEA prendra attache avec les services concernés en vue de proposer des dates en cohérence avec les différents impératifs de manifestations. Afin d'appréhender au mieux les problématiques calendaires et budgétaires les demandes des directions des groupes scolaires devront être parvenues au plus tard le 15 novembre 2023. Un retour sur la capacité de financement sera fait, suite à l'arbitrage budgétaire réalisé lors de construction du budget de l'EEA.

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune d'Yvré L'Evêque, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

en autorisant le président à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents.

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 28 juin 2023

LE PRESIDENT,
Christian VERNET



Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
 L'Eolienne – 67 rue des Collèges
 72230 ARNAGE

- 8 SEP. 2023

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
28 juin 2023

Convocation du
22/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **28 juin à 20 heures 30**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
 en exercice : **25**
 présents : **13**
 votants : **17**

Présents : M. CHARRETIER, Mme FLEURY, M. DODIN, Mme BONIN, M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEFFRAY, M. OUALET
 Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, *titulaires*,
 Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le :
05/07/2023

Absents et représentés : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. FOURNIER, Mme SIOPATHIS, *titulaires*,
Absents et excusés : Mme GUITTON, Mme JOUNIN, Mme PIRA, M. GORLIER M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE, Mme LAUTRU, Mme LEVEAU, Mme PLANCHETTE.
Absents : M. MASSÉ, *titulaires*,
 Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS, Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL, M. ROUILLON, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Pédémas Muriel

N° 2023-21

Objet : Tableau des Emplois Permanents – recrutement au titre de l'article 3-3

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Monsieur le Président Informe l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : enseignement artistique spécialisé

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

La création des emplois présents dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2023.

FONCTION	Emploi ouvert aux grades de :	Nombre	Quotité	Date
Trompette	AEAP1	1	5h	1/09/2023
	AEAP2			
Intervention en milieu scolaire	AEAP1	1	7h	1/09/2023
	AEAP2			
Clarinette	AEAP1	1	2h	1/09/2023
	AEAP2			
Saxophone	AEAP1	1	5h	1/09/2023
	AEAP2			

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire titulaire des grades d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe ou principal 1^{ère} classe

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;
- 3-3 4° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération sera compris entre le 1^{er} échelon de la grille des AEAP 2^{ème} classe et le dernier échelon des AEAP 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré le conseil syndical adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Monsieur le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 28 juin 2023

LE PRESIDENT,
Christian VERNET



Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt
 L'Eolienne – 67 rue des Collèges
 72230 ARNAGE

- 8 SEP. 2023

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
28 juin 2023

Convocation du
22/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le **28 juin à 20 heures 30**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :
 en exercice : **25**
 présents : **13**
 votants : **17**

Présents : M. CHARRETIER, Mme FLEURY, M. DODIN, Mme BONIN,
 M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEFFRAY, M. OUALET
 Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, *titulaires*,
 Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le :
05/07/2023

Absents et représentés : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. FOURNIER,
 Mme SIOPATHIS, *titulaires*,
Absents et excusés : Mme GUITTON, Mme JOUNIN, Mme PIRA,
 M. GORLIER M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE,
 Mme LAUTRU, Mme LEVEAU, Mme PLANCHETTE.
Absents : M. MASSÉ, *titulaires*,
 Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS,
 Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL,
 M. ROUILLON, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Pédémas Muriel

N° 2023-22

Objet : Mise à disposition des pianos de l'EEA dans le cadre du stage de la FMS août 2023

En août 2023 un stage de cordes organisé par la FMS se déroulera dans les locaux site V Hugo.

Celui-ci est organisé en partenariat avec la ville de Coulaines.

L'EEA n'a pas été sollicitée par la FMS pour être partenaire. Malgré cela le logo de l'EEA a été apposé sur les supports de communication. Des démarches ont été effectuées auprès de la FMS afin de corriger cela.

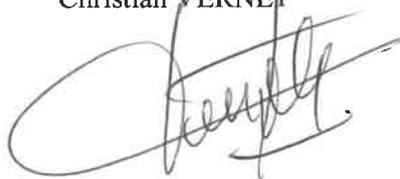
Une délibération précédemment prise fixe les modalités financières relatives à l'utilisation des instruments de l'EEA dont les pianos.

A la demande de la ville de Coulaines l'EEA est sollicitée afin de mettre à disposition gracieusement les pianos de l'EEA pendant la durée du stage.

Décision : 17 votes contre

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 28 juin 2023

LE PRESIDENT,
 Christian VERNET



- 8 SEP. 2023

DCL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
28 juin 2023

Convocation du
22/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Christian VERNET,

Nombre de Membres :

en exercice : **25**
présents : **13**
votants : **17**

Présents : M. CHARRETIER, Mme FLEURY, M. DODIN, Mme BONIN,
M. GASNOT, M. LECOQ, Mme LEFFRAY, M. OUALET
Mme PÉDÉMAS, Mme SANS, *titulaires*,
Mme BURCKLEN, M. ROUSSEAU, *Suppléant*

Affiché le :
05/07/2023

Absents et représentés : M. JANOUNY, M. BRÉMOND, M. FOURNIER, Mme SIOPATHIS, *titulaires*,

Absents et excusés : Mme GUITTON, Mme JOUNIN, Mme PIRA,
M. GORLIER M. ANDRÉ, Mme FOUCAULT-NARBONNE,
Mme LAUTRU, Mme LEVEAU, Mme PLANCHETTE.

Absents : M. MASSÉ, *titulaires*,
Mme BOCQUENET, Mme CHEVALIER, Mme DORLEANS,
Mme GUERINEAU, Mme HEULOT, M. LE BARS, M. MARSAL,
M. ROUILLON, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Pédémas Muriel

N° 2023-23

Objet : Reprise de la fonction informatique et téléphonie par l'EEA

Dans le cadre de sa réflexion concernant les différents postes liés aux charges supplétives et notamment celles relatives à la partie informatique et téléphonie, pour une meilleure lisibilité, l'EEA souhaite prendre en charge directement l'ensemble des coûts. Précédemment pris en charge par les services de la Mairie d'Arnage le transfert sera à réaliser hors période d'inscription, soit une prévision octobre 2023.

Une réunion de coordination entre les nouveaux prestataires, les services informatique et l'EEA est à prévoir en vue de prévoir les interventions techniques.

Une sollicitation afin d'installer un serveur dans les locaux site d'Arnage et un serveur secours site de Mulsanne est à formuler.

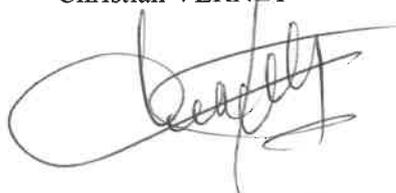
Tableau récapitulatif des coûts (cf devis transmis)

annuel	2023	2024
Licence informatique et mails	842,4 €	842,4 €
Nas, disque dur, onduleur	3262 €	
Maintenance serveur, antivirus	1158 €	1158 €
Téléphonie	5183,28 €	3098,88 €
Berger Levrault	3714 €	1794 €
TOTAL	14159,68 €	6893,28 €

Décision : Pour Unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 28 juin 2023

LE PRESIDENT,
Christian VERNET



- 8 SEP. 2023

DCL

2023/24

DECISION DU PRESIDENT

OBJET : Fixation du montant de la redevance pour vente de frites

Le Président de l'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Syndical autorisant le Président, pour la durée de son mandat, à prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt

Article 1 : Le montant de la redevance citée en objet est fixé à 3€

Article 2 : Ce montant sera encaissé dans la régie correspondante.

Article 3 : Le régisseur ou son suppléant sont chargés en ce qui les concernent de la transmission des fonds.

Article 4 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à ARNAGE , le 11 juillet 2023.

Le Président

Christian VERNET

